



## FORMATION

# Chiffrer son projet d'installation ou de diversification

**Mardi 2 mars et Vendredi 19 mars 2021**  
**à Aurillac**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > comprendre les **notions de base de la comptabilité** (compte de résultat, bilan, trésorerie...)
- > être en capacité d'**élaborer le budget prévisionnel de votre future activité**, en fonction de la progressivité de votre projet.

### PUBLIC

Personnes en projet de création d'activité agricole ou agri-rurale et agriculteurs.trices en projet de diversification de produits/services.

**INTERVENANTE** Céline Bruneau, animatrice-formatrice à l'AFOCG du Cantal  
(Association de FORMation Collective à la Gestion)

**>> A noter :** Pour les personnes qui souhaitent demander la DJA, ces 2 jours pourront être suivis par une formation de 4 jours d'approfondissement pour l'élaboration de votre Plan d'Entreprise (PE), organisée par l'AFOCG du Cantal.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ

Alternance de temps théoriques et de mise en pratique sur votre propre budget prévisionnel (outil tableur mis à votre disposition pour travailler sur votre projet avec vos données).

### Jour 1 :

- Comprendre les différents plans comptables, leur construction et leur analyse
- Mesurer les besoins en investissements
- Calculer les charges et les produits prévisionnels sur plusieurs années au regard des éléments de l'étude de marché (compte de résultat prévisionnel et prévisionnel de trésorerie)

### Jour 2 :

- Mesurer la viabilité de son projet (notions d'Excédent Brut d'Exploitation -EBE)
- Vérifier la cohérence des données pour chacun.e
- Travail et échange sur le projet de chaque participant.e.

## COÛT

**Adhésion 2021 obligatoire à la Cant'ADEAR.**

(adhésion individuelle : 30€ // GAEC ou autre type de ferme : 50€)

**Personnes prises en charge par VIVEA :** gratuit. **Personnes engagées dans un PPP :** cette formation est éligible dans le cadre des préconisations de votre Plan de Professionnalisation Personnalisé. Demandez-la à vos conseillers compétences.

### Autres situations :

Une prise en charge doit être demandée par le stagiaire, selon sa situation :

- l'aide individuelle à la formation (AIF) via **Pôle emploi**
- votre **Compte Personnel de Formation (CPF)** : crédit consultable sur moncompteformation.fr
- votre **fonds de formation** si vous êtes salarié.e.

**Merci d'anticiper vos demandes de prise en charge au maximum.**

Sans prise en charge : nous contacter.

## INSCRIPTION

**Date limite d'inscription : 19 février 2021.**

Validation de votre inscription à réception d'une caution de 50€ (restituée le jour de la formation).

## INFOS PRATIQUES

Durée : 14h – Horaires : 9h-17h30. Déjeuner : repas tiré du sac.

Une attestation de formation vous sera remise à l'issue de la formation.

---

Nos formations installation sont financées par :



Et cofinancées par l'Union européenne :

